



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/20

PARIS, le 18 mars 2016
Original anglais

Point 20 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 38 C/72 ET DE LA DÉCISION 197 EX/33 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document fait suite à la résolution 38 C/72 et à la décision 197 EX/33. Il rend compte des événements qui se sont produits depuis la 197^e session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 25.

**Application de la résolution 38 C/72 et de la décision 197 EX/33
concernant les institutions éducatives et culturelles
dans les territoires arabes occupés**

1. Le présent document rend compte de l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne et aux parties palestiniennes intéressées pendant la période étudiée, soit de juillet 2015 à janvier 2016.
2. Il donne un aperçu de l'assistance technique fournie par l'UNESCO, des mesures prises en matière de renforcement des capacités et de la mise en œuvre d'un large éventail de projets axés sur le développement. En sus des informations présentées ici, on trouvera, dans le document 199 EX/19 (« Palestine occupée »), un aperçu détaillé des activités de relèvement d'urgence que l'UNESCO a menées à Gaza.

Éducation

3. Pendant la période étudiée, l'UNESCO a continué d'appuyer le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur, fournissant une assistance technique, renforçant les capacités des institutions nationales, mettant en œuvre des projets en Cisjordanie et à Gaza, et apportant un soutien dans les domaines de la planification, de la gestion et de la coordination du Secteur de l'éducation.

4. L'UNESCO continue de suivre de près la situation des établissements d'enseignement en Palestine. À cet égard, la délégation permanente de la Palestine, par une lettre datée du 18 janvier 2016, a rapporté au Secrétariat qu'une incursion était survenue dans la nuit du 10 au 11 janvier sur le campus de l'Université de Birzeit, en Cisjordanie, en indiquant que « *du matériel informatique aurait été saisi et d'importants dégâts occasionnés* ». La délégation de la Palestine a demandé que cette information figure dans le présent document.

5. Suite à l'accord conclu sur la réforme et la réactivation du Groupe de travail du Secteur de l'éducation, à la fin de 2014, l'UNESCO en a activement appuyé, en tant que conseiller technique, les travaux (réunions trimestrielles, revues sectorielles annuelles). La réactivation du Groupe a également donné lieu à la création et à la revitalisation, conformément à la réforme envisagée dans le Plan stratégique de développement de l'éducation, de plusieurs groupes techniques : éducation non formelle ; éducation préscolaire ; éducation de base ; enseignement secondaire ; EFTP ; enseignement supérieur ; éducation dans les situations d'urgence ; réforme des programmes ; éducation inclusive ; et réforme de la gestion. L'UNESCO est membre de tous ces groupes techniques, co-préside le Groupe sur l'éducation inclusive et conseille, sur le plan technique, le Groupe sur l'enseignement supérieur.

6. L'UNESCO continue à suivre de près, avec le comité, la nouvelle loi sur l'enseignement général, faisant office d'expert technique et coordonnant l'activité du groupe des Nations Unies et des partenaires de financement pour assurer, en ce qui concerne le projet de loi, un retour optimal d'informations et la fourniture de recommandations conformes aux normes internationales applicables. Les observations finales ont été communiquées au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et seront examinées en février 2016, préalablement à l'adoption du texte final du projet de loi (voir le *Rapport de la Revue sectorielle annuelle organisée par le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur*¹).

7. L'UNESCO continue d'aider, sur le plan technique, les autorités palestiniennes à rendre compte de l'application des divers instruments normatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la Palestine a récemment adhéré en liaison étroite avec les organismes des Nations Unies et les acteurs internationaux compétents, notamment du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, de la

¹ http://www.unesco.org/new/en/ramallah/about-this-office/single-view/news/report_on_the_annual_sector_review_organized_by_the_ministry_of_education_and_higher_education_in_palestine/#.VriYD9srLIU

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, un accent particulier étant placé sur la composante éducative des obligations légales que crée, envers les organes conventionnels des Nations Unies, l'adhésion à ces traités.

8. Avec l'appui de l'UNESCO, des représentants du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont participé, au Caire (Égypte) en décembre 2015, à la première Réunion régionale arabe sur Éducation 2030, intitulée « Vers une action collective pour atteindre l'objectif Éducation 2030 dans la région arabe ». Cette réunion a conclu la Feuille de route régionale arabe pour Éducation 2030.

9. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour appuyer l'éducation inclusive, l'UNESCO a continué de coordonner avec succès le programme d'EPT en Palestine, qui associe neuf organismes des Nations Unies : la FAO, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, l'UNRWA, l'UNESCO, le PAM, l'OMS et l'UNESCO. On s'est attaché, en particulier, à promouvoir une éducation inclusive et adaptée aux enfants au moyen d'activités pilotes dirigées par des enfants et d'activités novatrices d'enseignement et d'apprentissage menées dans 70 écoles (58 écoles publiques et 12 écoles de l'UNRWA), tant en Cisjordanie qu'à Gaza. Il est prévu d'effectuer une évaluation à la fin de la première phase pour mettre en évidence les succès et émettre des recommandations pour une éventuelle deuxième phase. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'UNESCO a lancé, avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'UNRWA, un projet en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés. Intitulé « Améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza » et financé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international avec un soutien supplémentaire de l'AGFUND, ce projet a débuté en août 2014 et s'est achevé en septembre 2015. Près de 30 000 étudiants et plus de 13 000 enseignants en ont bénéficié. Au vu de ce succès, tous les partenaires sont convenus de la nécessité d'étendre ces formations à une éventuelle phase II du projet afin d'inclure 200 autres écoles, tant en Cisjordanie qu'à Gaza.

10. L'UNESCO continue d'appuyer les étudiants vulnérables. Avec l'appui financier du Comité saoudien d'aide au peuple palestinien, elle a créé 12 bibliothèques, 10 en Cisjordanie et 2 dans la bande de Gaza. Ces bibliothèques aident les étudiants vulnérables en leur donnant accès à des moyens d'étude et de recherche, à des manuels et à d'autres ressources documentaires. Depuis la dernière période étudiée, le nombre d'utilisateurs des services de bibliothèque a continué de croître (à ce jour, près de 25 000 utilisateurs ont bénéficié de ces services). Les bibliothèques ont également commencé à mettre en œuvre une campagne nationale de sensibilisation aux droits à l'enseignement supérieur en Palestine, plaçant un accent particulier sur la discrimination et le handicap.

Culture

11. Pendant la période étudiée, l'UNESCO a continué de fournir une assistance technique, de renforcer les capacités des institutions culturelles palestiniennes et de mettre en œuvre des projets sur le terrain.

12. L'UNESCO continue à suivre de près, en Palestine, la situation des institutions culturelles et des sites du patrimoine. À cet égard, la délégation permanente de la Palestine auprès de l'UNESCO a informé le Secrétariat, par une lettre datée du 8 février 2016, que l'Autorité israélienne des antiquités aurait entrepris « des fouilles archéologiques illégales » sur le site de Khirbet En-Najjar, dans la vallée de Crémisan. Par une lettre datée du 13 mars 2016, la délégation permanente d'Israël a répondu au Secrétariat qu'après enquête auprès des services concernés, elle « n'avait pas connaissance de fouilles archéologiques menées par les autorités israéliennes sur le site de Khirbet En-Najjar » et qu'elle apprécierait de recevoir des informations plus précises au sujet de ces fouilles supposées.

13. La mise en œuvre sur quatre ans du projet de **développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique construit en Palestine**, que le Gouvernement suédois finance par l'entremise de l'ASDI, progresse de manière satisfaisante. Les phases précédentes de ce projet ont permis de réhabiliter 40 sites historiques et de former sur le tas 187 professionnels et techniciens. Pendant la période étudiée, le projet a permis de développer, dans le cadre de la réhabilitation en cours de huit autres sites historiques de villes et de localités rurales palestiniennes, les compétences techniques de 10 architectes, ingénieurs et jeunes professionnels locaux supplémentaires en matière de préservation du patrimoine culturel. Les interventions réalisées dans l'environnement historique palestinien ont facilité l'accès du public au patrimoine culturel et contribué au développement socioéconomique des communautés ciblées.

14. Une formation à la **Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** a été organisée en étroite coopération avec le Ministère palestinien du tourisme et des antiquités les 24 et 25 novembre 2015. Trente représentants des ministères, municipalités, institutions patrimoniales et ONG concernés ont participé activement à cet atelier. La formation a porté sur les obligations et responsabilités liées à l'application de la Convention du patrimoine mondial, utilisant l'exemple des deux sites du patrimoine mondial situés en Palestine pour relier les cours prodigués aux défis concrets de la gestion et de la conservation.

15. En étroite coopération avec le Ministère palestinien de la culture, l'UNESCO a organisé, du 17 au 19 novembre 2015, un atelier de renforcement des capacités sur la **Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, que la Palestine a ratifiée en 2011. Trente participants s'y sont vu donner, sur l'application concrète de la Convention, des informations théoriques et pratiques liées au contexte local palestinien. L'atelier a donné lieu à la création d'un comité technique/groupe de travail sur l'application de la Convention de 2005 en Palestine, qui comprend des acteurs publics et des membres de la société civile, et a défini la voie à suivre pour élaborer une politique culturelle palestinienne en passant en revue les politiques actuelles et en proposant un plan et une méthodologie pour la nouvelle stratégie culturelle nationale.

16. **Campagne #Unite4Heritage en Palestine** : dans ce cadre, il a été mené, d'octobre à décembre 2015, les activités suivantes :

- **Hikaye palestinienne** (récit traditionnel inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité) organisée dans 25 lieux historiques et bibliothèques locales de différents gouvernorats de Palestine afin de sensibiliser au rôle que les jeunes ont à jouer dans la préservation de leur propre patrimoine matériel et immatériel. Cette activité a ciblé, au total, 800 jeunes.
- **Activités bénévoles et communautaires sur des sites du patrimoine culturel de Cisjordanie et de Gaza** : des activités de sensibilisation et de volontariat ont été menées sur cinq sites archéologiques : Saint-Hilarion à Gaza, Khirbet Al-Moreq à Hébron, théâtre romain et Tell Balata à Naplouse, et bien du patrimoine mondial « Palestine, terre d'oliviers et de vignes – Paysage culturel de Jérusalem-Sud, Battir ». Ces activités ont permis à des jeunes d'acquérir des compétences de base en matière de conservation préventive et de préservation, et de sensibiliser les communautés locales. Elles ont mobilisé plus de 300 jeunes volontaires.
- **Formation au rôle et à la responsabilité des jeunes en matière de préservation du patrimoine** : une session sur le rôle et la responsabilité des jeunes dans la préservation du patrimoine a été organisée pour les étudiants de l'Université arabo-américaine de Jénine. À Gaza, il a été organisé, sur la conservation interactive, deux ateliers dans le cadre desquels 30 architectes se sont portés volontaires pour nettoyer et repeindre la façade nord de la Grande Mosquée Omari, dans la vieille ville de Gaza. En outre, un atelier sur la peinture à l'huile a été organisé dans la demeure historique As-Saqqa de

Gaza à l'intention de 15 jeunes artistes, présentant différents points de vue sur ce bâtiment d'époque ottomane réhabilité par l'UNESCO en 2014.

- Une **activité en ligne d'une semaine intitulée « Patrimoine de Palestine »** a été organisée **sur les médias sociaux** en octobre 2015. De jeunes blogueurs et activistes des médias sociaux palestiniens ont mené, pendant une semaine, sur Facebook, Twitter et Instagram, une campagne intensive #Unite4Heritage. Plus de 1 500 jeunes ont directement participé à cette campagne ou été informés sur ses objectifs.

Communication et information

17. Avec l'appui de la Suède, par l'entremise de l'ASDI, et en coopération avec le Ministère de l'information et la Commission palestinienne de lutte contre la corruption, l'UNESCO a organisé un séminaire de travail pour appuyer l'**adoption d'une loi sur le droit à l'information** pour la Palestine. Des représentants de haut niveau du gouvernement, de la société civile et des médias se sont réunis à Ramallah les 1^{er} et 2 décembre 2015 pour examiner le dernier projet de loi et sont convenus des modifications à apporter pour le conformer davantage aux normes internationales et aux bonnes pratiques.

18. Cette activité a été étayée par une série d'ateliers sur le droit à l'information qui a ciblé tous les segments de la société palestinienne, y compris les journalistes et la société civile. Ces ateliers ont été mis en œuvre par le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA) avec l'appui de l'UNESCO dans le cadre d'une campagne destinée à encourager les journalistes à promouvoir le droit à l'information et à la transparence en Palestine et à sensibiliser les citoyens. Ces trois ateliers ont bénéficié à 24 femmes et à 33 hommes, tant en Cisjordanie qu'à Gaza.

19. Un projet de renforcement de la capacité professionnelle des médias palestiniens indépendants, financé par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), a permis de dispenser une formation intensive à 40 journalistes et rédacteurs. Une nouvelle politique et de nouvelles procédures rédactionnelles ont été édictées et adoptées par le réseau MA'AN.

Égalité des genres

20. Des activités destinées à appuyer l'intégration de l'égalité des genres en Palestine sont mises en œuvre par l'UNESCO dans le cadre du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, avec un financement du Gouvernement norvégien :

- Création et mise à la disposition de toutes les parties prenantes, à l'adresse www.pwrdc.ps, d'une bibliothèque et d'une base de données en ligne qui rassemblent toutes les études et données relatives au genre en Palestine (et les données régionales et internationales correspondantes), y compris un calendrier en ligne des activités consacrées au genre.
- Le 13 octobre 2015, l'UNESCO a organisé, dans le cadre du Centre, un lancement officiel des deux volumes du livre de Faiha Abdulhadi, intitulés « Le rôle politique des femmes palestiniennes dans les années 1930 » et « Le rôle politique des femmes palestiniennes de 1965 à 1982 ».
- Avec l'appui de l'UNESCO, le Ministère de la condition féminine a organisé, pour son personnel, deux formations à l'élaboration de documents d'orientation et à la promotion de l'égalité des genres.
- Le 25 novembre 2015, l'UNESCO a réalisé, avec ONU-Femmes, un spot vidéo destiné à lancer la campagne *16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le genre*. Ce spot

faisait brièvement intervenir 12 chefs de secrétariat de l'ONU, qui adressaient un message commun fort sur l'attachement de l'Organisation aux droits et à l'autonomisation des femmes (<https://www.youtube.com/watch?v=WbRBqdJPQKA>).

- Le 10 décembre 2015, Journée internationale des droits de l'homme, à l'occasion de la clôture de la campagne d'activisme contre la violence fondée sur le genre, l'UNESCO, ONU-Femmes et le Ministère de la condition féminine se sont joints pour inviter huit conteuses de Gaza à présenter leur spectacle « Le son d'Ah » à Ramallah. C'était la première fois que ce spectacle était présenté hors de Gaza.

Le Programme NET-MED Youth

21. L'UNESCO a aidé à former les membres du Groupe de travail NET-MED Youth à mener des initiatives de sensibilisation axées sur les arts à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse (12 août 2015). À Gaza, plus de 60 jeunes artistes ont peint une fresque de 100 mètres reflétant les aspirations des jeunes pour leur société, tandis qu'en Cisjordanie, le Groupe de travail a organisé, pour 42 jeunes, une visite de différents sites culturels dans et autour de Naplouse. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la campagne #Unite4Heritage de l'UNESCO.

22. Du 5 au 7 octobre 2015, six jeunes membres du Groupe de travail ont été formés à suivre la représentation des jeunes dans les médias traditionnels, analysant des échantillons provenant de trois grandes chaînes de télévision palestiniennes. En novembre 2015, les membres du Groupe de travail ont également reçu une formation de base aux médias et à l'information.

23. Toujours dans le cadre du projet NET-MED Youth, on a commencé à élaborer, avec le Centre palestinien de recherche en politique économique, un modèle de simulation pour la prévision des compétences en Palestine. Un atelier de lancement du processus de modélisation a été organisé le 10 décembre 2015 pour toutes les parties concernées, en collaboration avec le Centre susmentionné et l'équipe externe d'experts retenue pour la mise en œuvre régionale de cet exercice.

Golan syrien occupé

24. Le projet destiné aux étudiants syriens du Golan occupé, lancé en 2009 et financé par des fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. Sans autres ressources extrabudgétaires, cette aide n'a pas pu être fournie pendant la période étudiée.

Projet de décision

25. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 199 EX/20,
2. Rappelant les décisions précédentes relatives aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 200^e session et invite la Directrice générale à lui soumettre un rapport de suivi à ce sujet.